



Le Forum des droits
sur l'internet

SYNTHESE DE LA RECOMMANDATION

Les Enfants du Net - II
Pédo-pornographie et pédophilie
sur l'internet

Janvier 2005

L'internet est porteur de formidables opportunités pour les jeunes. Ces derniers comptent parmi les utilisateurs les plus actifs et les plus curieux du réseau. Cependant, des activités et des contenus susceptibles de constituer une menace, directe ou indirecte, pour eux prospèrent aussi dans cet environnement.

Les présentes recommandations ont pour objectif de contribuer à renforcer les moyens de lutter contre la diffusion et le recel de contenus pédo-pornographiques sur l'internet, et de prévenir les risques que des contacts établis sur l'internet puissent préparer une atteinte sexuelle, une agression sexuelle ou une tentative d'agression sexuelle, un viol ou une tentative de viol sur un mineur.

L'examen des données disponibles établit incontestablement que le réseau est employé au profit de l'échange d'un volume important d'images pédo-pornographiques. Il confirme également que des adultes sont susceptibles d'identifier, de contacter et de "piéger" des enfants en tirant avantage des possibilités de mise en contact offertes par les applications les plus populaires de l'internet. L'ampleur de la menace, toutefois, reste difficile à évaluer.

Le préalable à toute action efficace contre ces atteintes et risques d'atteintes graves à l'encontre de mineurs consiste à prendre la mesure précise de ces phénomènes. Beaucoup de travail reste à entreprendre dans ce domaine pour obtenir une image nette, susceptible de guider précisément l'action publique et d'inspirer de nouvelles initiatives aux acteurs de l'internet.

Il se dégage depuis plusieurs années, parmi les Etats comme parmi l'ensemble des acteurs de l'internet, un véritable consensus à agir contre ces phénomènes : pouvoirs publics, acteurs économiques, associations. Ces derniers confirment, dans ces recommandations, leur volonté de participer, chacun à la mesure de ses capacités d'action et de ses responsabilités.

Aucune solution n'est, à elle seule, de nature à faire cesser ces activités. On ne saurait en particulier s'en remettre simplement au renforcement des dispositifs pénaux et à l'action des seuls pouvoirs publics pour atteindre ces objectifs. Les recommandations proposent par conséquent à l'ensemble des acteurs de l'internet (pouvoirs publics, acteurs économiques, associations, parents) la mise en place d'une diversité d'actions visant à lutter contre ces délits ou à prévenir les actes qui les préparent sur l'internet.

I - Mieux connaître les usages et les risques

1. Etudier les comportements des jeunes utilisateurs de l'internet et la diversité des risques auxquels ils peuvent être exposés sur le réseau.

A - Etudier les usages et les comportements des mineurs sur l'internet

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les pouvoirs publics constituent un pôle de veille des usages de l'internet par les jeunes.**

Le Forum recommande que cette veille se concentre tout particulièrement sur les nouveaux supports d'accès et les applications émergentes du réseau, comme les différents services interactifs accessibles depuis les téléphones mobiles.

B - Identifier et étudier les risques auxquels les jeunes utilisateurs de l'internet sont susceptibles d'être exposés sur les espaces publics du réseau

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les pouvoirs publics entreprennent une veille de l'exposition des mineurs sur l'internet à des actes participant à la préparation d'atteintes, d'agressions sexuelles ou de viols**, que ces actes fassent ou non l'objet d'une incrimination pénale : harcèlement, propositions de nature sexuelle non sollicitées sur les espaces de discussion, tentatives de rencontres non sollicitées et agressions suite à des contacts noués sur l'internet...

2. Recueillir et exploiter les statistiques policières et judiciaires pour mieux connaître les phénomènes.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les ministères de la Justice, de l'Intérieur et de la Défense mettent en place une base de données statistiques recensant les faits de détention et de diffusion de contenus pédo-pornographiques sur l'internet et d'agression de mineurs suite à des contacts établis sur l'internet.**

Le Forum des droits sur l'internet recommande que le ministère en charge des affaires familiales et de l'enfance soit rendu destinataire des données statistiques décrivant l'activité des services judiciaires en matière d'usages de l'internet aux fins d'échanger des contenus pédo-pornographiques ou de préparer des atteintes, agressions sexuelles et viols sur mineurs.

3. Organiser un rendez-vous annuel des acteurs de la protection des mineurs sur l'internet

Le Forum des droits sur l'internet recommande **l'organisation d'un rendez-vous annuel au cours duquel les pouvoirs publics, le réseau des associations et les acteurs économiques seraient amenés à échanger leurs connaissances et à**

rapprocher leurs actions en matière de protection des mineurs sur l'internet.

Des acteurs étrangers, en particulier européens, pourraient être invités à rendre compte de leurs actions et à témoigner de leur expérience dans ce cadre. Un tel rendez-vous permettrait enfin de rendre compte de la mobilisation des différentes parties en faveur du renforcement de la protection des mineurs sur l'internet en France.

II - Sensibiliser les jeunes internautes et les adultes

4. Mettre en œuvre une vaste campagne de sensibilisation du grand public.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les pouvoirs publics prennent l'initiative d'une large campagne pluri-médias de sensibilisation aux usages maîtrisés de l'internet, à l'adresse des parents et des jeunes utilisateurs de l'internet.**

Une telle campagne de type publicitaire (spots télévisés, radiophoniques, affichage, presse) pourrait avoir pour objectifs de faciliter la compréhension des usages des technologies de l'information par les parents, de souligner leur responsabilité et de valoriser leur rôle dans l'accompagnement de ces usages auprès des jeunes utilisateurs de l'internet. Elle viserait également à doter les jeunes utilisateurs des réflexes leur permettant des usages maîtrisés de l'internet.

5. Mobiliser tous les canaux publics au profit d'une information complète des jeunes internautes et de leurs parents.

Le Forum recommande **que cette campagne publicitaire soit associée à la création de supports d'information spécifiques au service des jeunes utilisateurs de l'internet et de leurs parents (émissions télévisées ou radiophoniques, numéro vert, site web...).**

- Le Forum des droits sur l'internet recommande **qu'un site web de référence soit constitué en "guichet unique" de l'information des jeunes utilisateurs de l'internet et des adultes sur l'ensemble des précautions à observer pour un usage maîtrisé de l'internet.** Ce guichet devra de surcroît orienter ses visiteurs vers toutes les ressources utiles et autres initiatives de formation et d'information en ce domaine.
- Le Forum des droits sur l'internet recommande **l'organisation d'une table ronde réunissant les responsables du secteur public de l'audiovisuel sous l'égide du CSA, afin d'envisager les modalités de production et de diffusion d'émissions récurrentes consacrées à l'éducation aux médias** et incluant notamment des informations sur la prévention de certains risques des usages de l'internet par les plus jeunes et sur les moyens d'y parer.

Le Forum recommande **que les acteurs économiques et les associations représentant les utilisateurs du réseau comme les familles participent de**

manière concertée à l'élaboration de cette campagne de sensibilisation et d'information, et qu'ils soient sollicités pour en assurer le relais auprès du grand public et des familles.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **qu'une action d'information spécifique soit entreprise à destination des associations incluant la protection de l'enfance dans leurs missions, qui leur rappellent notamment la marche à suivre et le cadre juridique à observer pour signaler aux autorités compétentes les contenus ou les comportements illicites** qui leur sont parfois rapportés.

6. Pour une éducation à des usages maîtrisés de l'internet à l'école.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les pouvoirs publics favorisent le développement auprès des établissements scolaires du premier et du second degré d'une véritable éducation à la civilité de l'internet à destination des élèves et renforcent les objectifs et les moyens des établissements scolaires** en matière d'information et de sensibilisation à des usages maîtrisés de l'internet.

Le Brevet informatique et internet (B2i) devrait être effectivement déployé dans tous les établissements scolaires, conformément à l'objectif formulé par le ministre de l'Education nationale dès 2000. Le B2i pourrait être étendu en sorte de valider la maîtrise des règles de prudence et d'éthique élémentaires qui doivent gouverner la découverte de l'internet par les mineurs.

7. Mobiliser les parents avec le soutien des associations familiales.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les associations familiales et de parents d'élèves prennent, en partenariat avec les pouvoirs publics, une part active à la sensibilisation des parents aux enjeux de la maîtrise des usages de l'internet** et les assistent dans l'exercice de leur pleine responsabilité d'adultes sur l'internet.

8. Encourager fournisseurs d'accès et exploitants de services à adopter un standard élevé d'information des usagers de leurs services.

Le Forum des droits sur l'internet encourage l'ensemble de la profession à **mettre en place un dispositif comparable à celui détaillé dans la charte des prestataires membres de l'AFA et à adopter un standard élevé d'information de leurs abonnés en matière de contrôle parental.**

Le Forum encourage notamment l'ensemble des prestataires de services à **réserver sur leurs sites une bonne visibilité à un lien "Protection de l'enfance" renvoyant vers des contenus destinés à aider les parents à protéger leurs enfants sur l'internet.**

III - Développer les outils favorisant la maîtrise des usages de l'internet

9. Renforcer les outils à la disposition des jeunes utilisateurs d'espaces interactifs et de logiciels de messagerie instantanée.

- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les exploitants de services interactifs non signataires de la charte de l'AFA relative à la lutte contre les contenus illicites** (forums de discussion, chats, services de rencontres et communautaires ouverts aux adolescents) **se conforment aux bonnes pratiques que décrit cette dernière charte.**
- Certains exploitants de services interactifs et éditeurs de logiciels de messagerie instantanée mettent en garde les jeunes internautes contre l'usage préjudiciable pouvant être fait du réseau par des personnes mal intentionnées, et leur adressent des conseils de prudence élémentaires. Le Forum des droits sur l'internet recommande **que l'ensemble des exploitants de services et éditeurs de logiciels interactifs publient de telles mises en garde.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande aux exploitants de services interactifs et aux éditeurs de logiciels de messagerie instantanée **que les utilisateurs de leurs services bénéficient de fonctionnalités leur permettant de ne plus recevoir de messages d'un utilisateur en particulier et de bloquer la réception des messages d'utilisateurs ne figurant pas dans la liste de leurs contacts habituels.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que soient explicitement affichées à l'entrée de tout espace interactif public son thème, le cas échéant la tranche d'âge à laquelle il s'adresse et la présence ou non de modérateurs.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande **qu'il soit possible aux usagers de salons de discussion dédiés aux mineurs - ou portant sur des thématiques les concernant au premier chef - de contacter à tout moment un adulte référent, clairement identifié comme tel, compétent pour leur venir en aide et pour signaler, le cas échéant, un comportement préjudiciable aux mineurs** aux autorités de police.

10. Renforcer la maîtrise de la diffusion de données personnelles relatives à des mineurs sur l'internet.

A - Dans le cadre des services et applications interactifs de l'internet

- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que l'ensemble des exploitants de services interactifs et éditeurs de logiciels de messagerie instantanée conseillent à leurs jeunes utilisateurs, lors du choix de leur pseudonyme ou lorsqu'il leur est proposé de déclarer des informations nominatives, de ne pas rendre publiques d'informations permettant de les identifier** (nom,

prénom, âge ou date de naissance, ville, adresse, numéro de téléphone, adresse de courrier électronique, par exemple).

- Le Forum des droits sur l'internet recommande de plus que tout utilisateur puisse avoir le choix de ne pas publier d'informations nominatives non nécessaires au fonctionnement du ou des services.

B - Sur le web, en particulier dans le cadre des activités associatives ou scolaires

- Le Forum des droits sur l'internet rappelle les dispositions de la loi française aux éditeurs de sites personnels et associatifs (associations sportives, associations de parents d'élèves...), et leur recommande de ***ne pas publier sur leurs pages web la photographie ou les données personnelles d'un mineur sans l'accord explicite des titulaires de l'autorité parentale.***
- Le Forum des droits sur l'internet recommande ***que les établissements scolaires veillent tout particulièrement à respecter les termes de la loi en matière de diffusion de l'image ou des données personnelles de personnes mineures, et qu'ils évitent en règle générale de rendre publiques de telles informations sur leurs sites web.***

11. Donner aux parents les moyens de choisir les meilleurs outils permettant de renforcer la sécurité des jeunes utilisateurs.

- Le Forum des droits sur l'internet encourage les pouvoirs publics à ***conclure avec l'INC un accord pluriannuel permettant la mise à jour régulière de l'étude comparative des outils de contrôle parental*** réalisée en 2002 et en 2004 par l'Institut National de la Consommation (INC).
- **Le Forum recommande également que les prochaines éditions de cette étude mettent spécifiquement en valeur les outils permettant de renforcer la sécurité des jeunes utilisateurs des applications interactives de l'internet** (courrier électronique, messagerie instantanée, P2P...).

IV - Engager une réflexion spécifique sur le droit et l'organisation du dispositif répressif

12. Approfondir la réflexion sur d'éventuelles évolutions du droit.
--

A - Mesurer les opportunités d'évolution du droit pénal

Le Forum des droits sur l'internet recommande aux ministères de la Justice et de l'Intérieur ***d'examiner et de provoquer un débat sur l'opportunité de créer ou non une nouvelle incrimination pénale punissant le fait, pour un adulte, d'émettre des propositions à caractère sexuel à destination de mineurs, ou de chercher à rencontrer un mineur auquel il aurait adressé des propositions à caractère***

sexuel.

B - Envisager l'évolution des moyens de la procédure pénale

Le Forum recommande également aux pouvoirs publics **d'examiner l'opportunité d'élargir certaines des dispositions de la loi du 9 mars 2004, comme l'infiltration, aux enquêtes portant sur la diffusion de matériels pédo-pornographiques sur l'internet. Les pouvoirs publics pourraient également choisir de privilégier un dispositif alternatif permettant aux agents des forces de l'ordre de rechercher ces infractions sous le couvert d'une identité d'emprunt ou fictive, et de les constater sur des serveurs auxquels l'accès est conditionné par l'utilisation d'un moyen de paiement.** Ces opérations devraient être réalisées sous le contrôle de l'autorité judiciaire.

13. Adapter l'organisation des services d'enquête.

- Le Forum recommande **que le pôle de compétence chargé de la veille des contenus pédo-pornographiques sur l'internet dispose des moyens nécessaires à l'exercice de sa mission, et agisse en total synergie avec les autres services concernés de l'Etat.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que ce pôle soit conçu comme un outil de mutualisation des informations relatives à toutes les enquêtes en matière de pédo-pornographie sur l'internet, rassemblant et favorisant le partage et le recoupement de ces informations entre tous les services concernés au niveaux national et international.**

14. Former enquêteurs et magistrats aux techniques et aux procédures de la recherche d'infractions sur l'internet et les supports informatiques.

Le Forum recommande **que des magistrats référents en matière de cybercriminalité soient spécifiquement formés et renforcent les ressources des parquets généraux et des chambres d'instruction de chaque ressort de cour d'appel.**

15. Clarifier le dispositif encadrant la conservation des données de connexion.

Le Forum des droits sur l'internet recommande **que les pouvoirs publics fixent rapidement le cadre réglementaire relatif à la conservation des données de connexion**, satisfaisant aux impératifs des forces de sécurité comme aux contraintes des opérateurs et exploitants de services, dans le respect des libertés publiques.

V - Renforcer la coopération internationale policière et judiciaire

16. Mettre en œuvre et promouvoir les dispositions de la Convention sur la cybercriminalité en matière de lutte contre la pédo-pornographie.

- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que la France ratifie et adopte au plus tôt les dispositions de la Convention sur la cybercriminalité relatives à la lutte contre la diffusion de contenus pédo-pornographiques sur l'internet.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que la France encourage certains Etats membres ou associés du Conseil de l'Europe, en particulier la Fédération de Russie, à signer et ratifier la Convention sur la cybercriminalité.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande également **que la France conclue, avec les principaux Etats non signataires de la Convention sur la cybercriminalité, des conventions bilatérales de coopération policière et d'entraide judiciaire en matière pénale** renforçant les moyens de la lutte contre la cybercriminalité.

17. Renforcer la coopération, l'entraide et les échanges de bonnes pratiques au sein de l'Union européenne.

- Le Forum des droits sur l'internet recommande **que la France ratifie au plus tôt la Convention d'entraide judiciaire de l'Union européenne.**
- Le Forum des droits sur l'internet recommande également **que les pouvoirs publics français favorisent l'organisation de rencontres informelles entre les autorités nationales et certains de leurs homologues européens**, qui pourront les faire bénéficier de leur expérience et de leurs bonnes pratiques en matière de lutte contre la pédo-pornographie et la pédophilie sur l'internet.

Annexe : Composition du groupe de travail
--

Odile AMBRY

Vice-présidente
Internet Society (ISOC), Chapitre français

Patrice BLANC

Secrétaire général
Institution du Défenseur des Enfants

Martine BROUSSE

Présidente
La Voix de l'Enfant

Philippe CAILLOL

Chef du bureau du régime juridique de la presse et des services d'information
Direction du développement des médias (DDM) - Premier ministre

Coralie CAPILLON

Juriste
La Voix de l'Enfant

Estelle DE MARCO

Juriste
Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA)

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Déléguée générale
Le Forum des droits sur l'internet

Joël FERRY

Officier de gendarmerie
Ministère de la Justice
Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG)

Axelle HOVINE

Adjointe au chef du bureau du régime juridique de la presse et des services d'information
Direction du développement des médias (DDM) - Premier ministre

Guillaume LE FRIANT

Lead Programming Manager
MSN France

Jean-Paul LEROUX

Responsable concurrence et déontologie
Orange France

Stéphane MARCOVITCH

Délégué général
Association des Fournisseurs d'Accès et de Services Internet (AFA)

Olivier PERALDI

Adjoint au délégué
Délégation interministérielle à la Famille (DIF)

Myriam QUEMENER

Magistrate - Chef du bureau des Politiques Pénales Générales et de la Protection des Libertés Individuelles
Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG)
Ministère de la Justice

Jean-Pierre QUIGNAUX

Chargé de mission
Union Nationale des Associations Familiales (UNAF)

Anne TERRIER

Chargée de mission
Institution du Défenseur des Enfants

Rapporteur du groupe de travail :

Matthieu LERONDEAU

Chargé de mission
Le Forum des droits sur l'internet